



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 21 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....23
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
2. VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2017

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 12 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Madame Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201821-BF
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 21 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....23
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES 2. VOTE DU BUDGET BUDGET PRINCIPAL Compte administratif 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 avril 2018,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Le compte administratif 2017 du budget principal se présente comme suit :

	Réalisé 2017	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	24 845 858.42	0.00	24 845 858.42
Recettes de fonctionnement	25 811 524.10	0.00	25 811 524.10
<i>Résultat antérieur</i>	<i>7 527 487.26</i>		<i>7 527 487.26</i>
Résultat de la section de fonctionnement	8 493 152.94	0	8 493 152.94
Dépenses d'investissement	4 733 117.18	8 665 037.81	13 398 154.99
Recettes d'investissement	4 827 969.08	9 325 855.00	14 153 824.08
<i>Résultat antérieur</i>	<i>- 5 411 877.07</i>		<i>- 5 411 877.07</i>
Résultat de la section d'investissement	- 5 317 025.17	660 817.19	- 4 656 207.98
Résultat de clôture	3 176 127.77	660 817.19	3 836 944.96

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201821-BF
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 21 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....23
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
2. VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2017**

Il est procédé à la désignation du président chargé du vote du compte administratif.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur Léon GENDRE, Conseiller Communautaire et doyen d'âge, est désigné pour faire procéder au vote du compte administratif.

Monsieur le Président, Lionel QUILLET, quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget principal dont les montants concordent avec ceux du compte de gestion du Comptable.

Affichée le : 16 avril 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201821-BF
Reçu le 13/04/2018